

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2609EchgCPeguy avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 02/02/2026
Objet : convention de participation financière aux échanges scolaires_lycée C.Péguy

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm
Date de télétransmission : 02/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCPAJI_D2026_009 convention participation _changes scolaires lyc_e C.P_guy.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

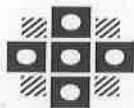
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260202-2609EchgCPeguy-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/02/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

CONVENTION DE PARTICIPATION
FINANCIERE AUX ECHANGES SCOLAIRES

DCPAJI_D2026_D009

COLLEGE CHARLES PEGUY

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing accorde une aide financière aux établissements scolaires de son territoire, afin de soutenir les projets d'échanges avec les villes jumelées et les villes associées.

Considérant que cette aide vise à encourager les déplacements d'élèves vers ces communes partenaires ainsi que l'accueil, dans nos établissements, de délégations issues de ces mêmes villes.

Considérant que c'est dans ce contexte que 9 élèves et 2 accompagnateurs du Collège Ch. PEGUY à Tourcoing, se sont rendus à Bottrop, en Allemagne du 27 novembre au 2 décembre 2025.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de participation financière pour les échanges scolaires avec le collège Charles PEGUY situé 15 place du Théâtre, 59200 TOURCOING, représenté par Madame Delphine DELOFFRE, en sa qualité de Cheffe d'Etablissement sur décision du Conseil d'Administration ;

ARTICLE 2 : Le Prestataire pourra percevoir un montant de 450 € T.T.C, sur présentation des justificatifs nécessaires

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le


Madame le Maire,
Doriane BECUE

Certifiée exécutoire le : 02/02/2026

Certifiée affichée le : 02/02/2026